



Le réseau  
de transport  
d'électricité

## **RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE**

Centre Développement & Ingénierie de Toulouse

Communes de Villefranque, Jatxou, Ustaritz, Arcangues, Saint-Pée-sur-Nivelle et Saint-Jean-de-Luz

Département des Pyrénées-Atlantiques

# **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**sur la demande de déclaration d'utilité publique de la création d'une nouvelle liaison à 90 000 volts (exploitée en 63 000 volts) en technique souterraine entre les postes d'ARGIA et de PULUTENIA**

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) organise une consultation du public dans le cadre du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la création d'une nouvelle liaison à 90 000 volts (exploitée en 63 000 volts) en technique souterraine entre les postes d'ARGIA et de PULUTENIA.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 323-3 du code de l'énergie et de l'article R. 323-6 du même code, relatifs à la procédure de DUP des ouvrages d'électricité en vue de l'établissement de servitudes sans recours à l'expropriation, le projet de construction de l'ouvrage n'étant pas soumis à enquête publique en application du code de l'environnement, et afin d'évaluer les atteintes que ce projet pourrait porter à la propriété privée, le dossier de demande de DUP sera déposé à la disposition du public du 7 janvier 2019 au 21 janvier 2019 inclus dans les mairies de Villefranque, Jatxou, Ustaritz, Arcangues, Saint-Pée-sur-Nivelle et Saint-Jean-de-Luz.

Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouvertures des mairies de Villefranque, Jatxou, Ustaritz, Arcangues, Saint-Pée-sur-Nivelle et Saint-Jean-de-Luz.

Un registre sera également déposé avec le dossier dans les mairies de Villefranque, Jatxou, Ustaritz, Arcangues, Saint-Pée-sur-Nivelle et Saint-Jean-de-Luz, afin de permettre au public de consigner ses observations. Le public pourra également formuler ses observations par écrit adressé à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et les déposer dans les mairies de Villefranque, Jatxou, Ustaritz, Arcangues, Saint-Pée-sur-Nivelle et Saint-Jean-de-Luz.

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) établira une synthèse des observations recueillies lors de la consultation du public, et l'adressera au préfet des Pyrénées Atlantiques.